

Du **12 au 21 mars 2019**, vous serez appelés à élire vos représentantEs à la

Commission Consultative Paritaire Départementale

**L'agrément est un « permis d'exercer »
qui peut être retiré à tout moment !**

Pour des raisons conflictuelles avec les services, des difficultés avec les enfants, des conditions d'accueil modifiées (logement, voiture, autre emploi...), l'assistant(e) maternel(le) ou familial(e), peut se voir retirer son agrément, son permis d'exercer et donc tout simplement son emploi.

... des voies de recours existent... La CCPD en est une !

→ La CCPD est une instance de défense individuelle de l'assistant(e) maternel(le) et familial(le), sur une décision départementale concernant l'agrément (retrait, restriction, non renouvellement, suspension)

La CCPD est composée de 5 représentantEs de l'administration départementale et de 5 représentantEs des professions d'assistant(e) maternel(le) et familial(le).

Le mandat des représentantEs est de 6 ans et **le vote se déroule sur internet du 12 au 21 mars 2019**

Chaque personne convoquée par la CCPD peut se faire assistée ou être représentée par une personne de son choix.

L'équipe militante SUD est là pour ça !

PRENEZ LA PAROLE EN DONNANT

VOTRE VOIX À

Sud
Union syndicale
Solidaires



vos éluEs *Sud* s'engagent à :

- assurer la défense de TOUS et TOUTES dans l'intérêt de chacun,
- porter la voix de celles et ceux qui saisiront la CCPD,
- être disponibles pour vous rencontrer et vous accompagner si vous êtes convoqués devant la CCPD
- veiller à l'application de vos droits devant la CCPD.
- être vigilants et réactifs quant aux modifications apportées aux critères d'agrément,
- défendre le droit à une formation qualifiante, professionnalisant votre métier avec des passerelles vers d'autres emplois, et veiller à la mise en place de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- le respect des règles en matière de procédure disciplinaire : enrayer tout arbitraire et abus de pouvoir et garantir la possibilité pour chacun de se défendre.

QUE VOUS SOYEZ EMPLOYE(E)S PAR LE DÉPARTEMENT. UNE CRÈCHE FAMILIALE, UNE ASSOCIATION OU DES PARTICULIERS... POUR FAIRE AVANCER VOS DROITS.

DU 12 AU 21 MARS 2019, VOTEZ

Sud

Sud est une organisation syndicale interprofessionnelle, Solidaires (SUD Rail, SUD PTT, SUD Santé-Sociaux, etc.)

Elle rassemble, entre autres, des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux), médico-sociaux (service PMI), mais aussi des assistants familiaux qui :

- se réunissent régulièrement pour construire un véritable collectif
- prennent une part active dans la réflexion sur l'exercice du métier et des conditions de travail
- portent leurs revendications auprès de l'administration départementale et les associations employeurs.

COMMENT ÇA, UN VRAI MÉTIER?...
DES CONGÉS?... UN SALAIRE
DÉCENT?... LA SÉCURITÉ
DE L'EMPLOI?...



Sud peut déjà se prévaloir d'une expérience importante dans l'accompagnement individuel et la défense des professionnelLEs syndiquéEs ou non.

Sud est déjà engagé avec les assistant(e)s maternel(le)s et familial(e)s pour :

- une véritable reconnaissance de leur métier, par le salaire, par une intégration dans les équipes travaillant auprès des enfants
- une formation initiale qualifiante et une réelle formation continue
- une validation des acquis de l'expérience visant des équivalences vers des diplômes existants
- une intégration dans la fonction publique territoriale pour les assistant(e)s familial(e)s et pour les assistant(e)s maternel(e)s travaillant en crèche
- une véritable retraite
- un salaire journalier décent
- Un déroulement de carrière



PARCE QU'ÊTRE ASS-FAM ET ASS-MAT, C'EST EXERCER UN MÉTIER À PART ENTÈRE ET NON UN MÉTIER À PART !

VOTEZ

Sud



Syndicat SUD-SOLIDAIRES
03 59 73 58 46 / 06 95 51 33 60
assfam@suddepartementnord.org